

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



LIBRARY

NOV 23 1981



Distr.
GENERALE

A/36/710
23 novembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session
Points 94 et 100 de l'ordre du jour

UN/SA COLLECTION

ACTIVITES DES INTERETS ETRANGERS, ECONOMIQUES ET AUTRES, QUI FONT
OBSTACLE A L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE
L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX EN NAMIBIE ET
DANS TOUS LES AUTRES TERRITOIRES SE TROUVANT SOUS DOMINATION
COLONIALE, ET AUX EFFORTS TENDANT A ELIMINER LE COLONIALISME,
L'APARTHEID ET LA DISCRIMINATION RACIALE EN AFRIQUE AUSTRALE

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983

Incidences administratives et financières du projet de résolution
recommandé par la Quatrième Commission (A/36/680, par. 9)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Mario MARTORELL (Pérou)

1. A sa 50ème séance, tenue le 23 novembre 1981, la Cinquième Commission, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/36/48) sur les incidences administratives et financières du projet de résolution recommandé par la Quatrième Commission au paragraphe 9 de son rapport (A/36/680). Les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ont été présentées oralement par le Président du Comité.

2. Les déclarations et les observations faites au cours de l'examen de ce point par la Commission sont consignées dans le compte rendu analytique de la 50ème séance (A/C.5/36/SR.50).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission, procédant à un vote enregistré, a, par 62 voix contre 13, avec 13 abstentions, décidé d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution recommandé par la Quatrième Commission au paragraphe 9 de son rapport (A/36/680), un crédit supplémentaire de 19 000 dollars devra être ouvert

au chapitre 9 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983.
Les résultats du vote enregistré sont les suivants 1/ :

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Birmanie, Brésil, Bulgarie, Burundi, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Ghana, Guinée, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Koweït, Libéria, Madagascar, Malaisie, Mozambique, Népal, Niger, Oman, Ouganda, Panama, Philippines, Pologne, Qatar, République centrafricaine, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Ont voté contre : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Israël, Italie, Japon, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Se sont abstenus : Autriche, Chili, Danemark, Espagne, Finlande, Haute-Volta, Irlande, Norvège, Nouvelle-Zélande, Singapour, Suède, Turquie, Uruguay.

1/ Les représentants des pays suivants ont indiqué ultérieurement que, s'ils avaient été présents au moment du vote, ils auraient voté pour la proposition : Bénin, Congo, Egypte, Guyane, Haute-Volta, Iraq, Kenya, Maroc, Mauritanie, Nigéria, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Rwanda, Sénégal et Sierra Leone. Le représentant de l'Uruguay a indiqué que, par erreur, son vote avait été enregistré parmi les abstentions alors qu'il aurait dû l'être parmi les voix pour.